

NOTRE BARÈME DES HONORAIRES MGLJ

TRANSACTION IMMOBILIÈRE

HONORAIRES À LA CHARGES DU VENDEUR

► VENTE HABITATION

PRIX DE VENTE ⁽¹⁾	HONORAIRES ⁽²⁾
< 49 999 €	6 000 € TTC
de 50 000 € à 99 999 €	8 500 € TTC
de 100 000 € à 149 999 €	10 000 € TTC
de 150 000 € à 199 999 €	12 000 € TTC
de 200 000 € à 299 999 €	14 500 € TTC
de 300 000 € à 399 999 €	17 000 € TTC
de 400 000 € à 499 999 €	20 000 € TTC
de 500 000 € à 599 999 €	27 500 € TTC
> à 600 000 €	6% du prix de vente

► VENTE LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

PRIX DE VENTE ⁽¹⁾	HONORAIRES ⁽²⁾
< à 500 000 €	8% HT (minimum 10 000€ HT)
> à 500 000 €	6% HT

(1) TVA à 20% / prix affichés frais d'agence inclus

(2) Honoraires à la charge du vendeur



Vente, Location et Gestion immobilière

LOCATION & GESTION IMMOBILIÈRE

► LOCATION HABITATION

POUR LA MISE EN LOCATION DE VOTRE BIEN*

	Zone tendue	Reste du territoire
Mise en location (visites, constitution de dossier, rédaction de bail)	10€ TTC /m2	8€ TTC /m2
État des lieux d'entrée ou de sortie	3€ TTC /m2	3€ TTC /m2
Total	13€ TTC/m2	11€ TTC /m2

*Honoraires de location encadrés par la loi ALUR

Rédaction avenant au bail habitation.

180,00€ TTC

Location : Box, garages, parkings, cave.

180,00€ TTC

► GESTION HABITATION

POUR LA GESTION DE VOTRE BIEN

	Total
Gestion courante ⁽¹⁾ 6,00% HT	7,20% TTC

(1) Gestion courante 6% HT de toutes les sommes encaissées soit 7,20% TTC (au taux de TVA en vigueur 20%)

AIDE À LA DÉCLARATION FONCIÈRE

Déclaration de vos revenus locatifs.

30,00€ TTC

GARANTIE DE LOYERS IMPAYÉS

Une assurance indispensable pour assurer la pérennité de vos revenus locatifs. ⁽²⁾

(2) Tarifs sur demande



LOCATION & GESTION IMMOBILIÈRE



LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX

POUR LA MISE EN LOCATION DE VOTRE LOCAL

	Charges propriétaire	Charges Locataire
Mise en location (visites, constitution de dossier, rédaction de bail) (2)	12% HT (du loyer annuel HT)	12% HT (du loyer annuel HT)
Rédaction de bail (seul) (3)	5% HT (du loyer annuel HT)	5% HT (du loyer annuel HT)
État des lieux d'entrée ou de sortie réalisé par huissier (4)		

(2) Pour la mise en location, la facturation minimale est fixée à 800,00€ HT

(3) Pour la rédaction de bail seul, la facturation minimale est fixée à 500,00€ HT

(4) Pour la réalisation des états des lieux par huissier, les tarifs varient selon les caractéristiques du local commercial loué, et les frais sont partagés entre propriétaire et locataire



GESTION LOCAUX COMMERCIAUX

POUR LA GESTION DE VOTRE LOCAL

	Total
Gestion courante (1) 6,00% HT	7,20% TTC

(1) Gestion courante 6% HT de toutes les sommes encaissées soit 7,20% TTC (au taux de TVA en vigueur 20%)

